



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 945-09-2018 ET 1021-01-2018**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 12 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 945-09-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008, TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1021-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1021-2015 RELATIF AUX PONCEAUX ET FOSSÉS.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 21<sup>e</sup> jour de mars 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques